



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CHU

Question écrite n° 60358

Texte de la question

M. François Sauvadet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des urgences du centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon. Le personnel urgentiste dijonnais se plaint du manque d'effectifs et de moyens des urgences de Dijon. La fusion des services d'urgence de l'hôpital (SMUR) et de ceux du SAMU risque d'entraîner le retrait d'une ambulance de réanimation. De plus, alors que les besoins des Français en matière de soin croissent sans discontinuer, il est inacceptable qu'une diminution de 3,3 % de l'enveloppe globale notifiée nationalement soit presque exclusivement répercutée sur les hôpitaux publics. Ainsi, les dotations réservées à la modernisation des établissements de santé diminuent de près de 5,5 millions d'euros et le financement de la permanence des soins en établissement subit une nouvelle baisse de 2,5 %, après une régression de 7,5 % en 2013. Ces dotations en baisse concernent des dépenses déjà engagées, dûment autorisées et contractualisées de longue date avec l'État, comme c'est le cas d'opérations immobilières indispensables comme celle du CHU de Dijon (réduction de 2,6 millions d'euros) ou du centre hospitalier de Chalon-sur-Saône (réduction de 1,9 million d'euros). Dans un contexte de réduction drastique des dépenses de l'État, les problématiques qui touchent les urgences de Dijon pourraient concerner d'autres services en France. Aussi il lui demande si elle entend protéger la médecine d'urgence et améliorer les conditions de travail de ses acteurs. Aussi il lui demande que la parole de l'État, formalisée dans les contrats avec les établissements, soit tenue et que la réduction des enveloppes notifiées par le ministère des affaires sociales et de la santé soit répercutée avec équité sur tous les acteurs privés et publics.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60358

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5913

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)